

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Absent (s) :

Mme Mégane PROUTEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 juin 2021
Date de l'affichage	24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2021 73

**Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes
– services techniques – pôle espaces verts**

Rapporteur : P. Jacqueminot

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartiendra donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour pallier au départ à la retraite d'un agent et au décès d'un agent du service des espaces verts, il est proposé de créer deux emplois permanents à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour pourvoir à leur remplacement.

Afin d'avoir un maximum de candidats, il est envisagé d'ouvrir ces recrutements sur les différents grades de catégorie C :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Dès que les candidats seront retenus, les postes ouverts mais non pourvus, seront supprimés.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Technique	C	2	Adjoint technique à temps complet	Recrutement	01/07/2021
Technique	C	2	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	Recrutement	01/07/2021
Technique	C	2	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	Recrutement	01/07/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 10 juin 2021,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2021,

AUTORISE la création des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 juillet 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

